



SYCOPARC Projet LIFE Biocorridors

LIFE 14 NAT/FR/000290

Descriptif des travaux de plantations en forêt communale de Wissembourg

I.- Contexte

En 2012, une étude a permis l'identification des enjeux spécifiques du territoire de la Réserve de Biosphère Transfrontalière (RBT), en mettant en avant les zones sur lesquelles des actions prioritaires en termes de restauration de la continuité écologique en faveur de la biodiversité, devraient être déclinées.

L'application concrète de ces actions a débuté en février 2016. En effet, le PNR des Vosges du Nord met en œuvre, avec le soutien de l'Europe, de l'Etat, de la Région et de l'Agence de l'Eau et du Ministerium für Umwelt, Landwirtschaft, Ernährung Weinbau und Forsten, un projet LIFE Biocorridors (L'Instrument Financier pour l'Environnement) jusqu'en mai 2020. Il consiste à rétablir/maintenir les grandes continuités écologiques dans les milieux ouverts, dans les rivières, zones humides et dans les forêts du territoire.

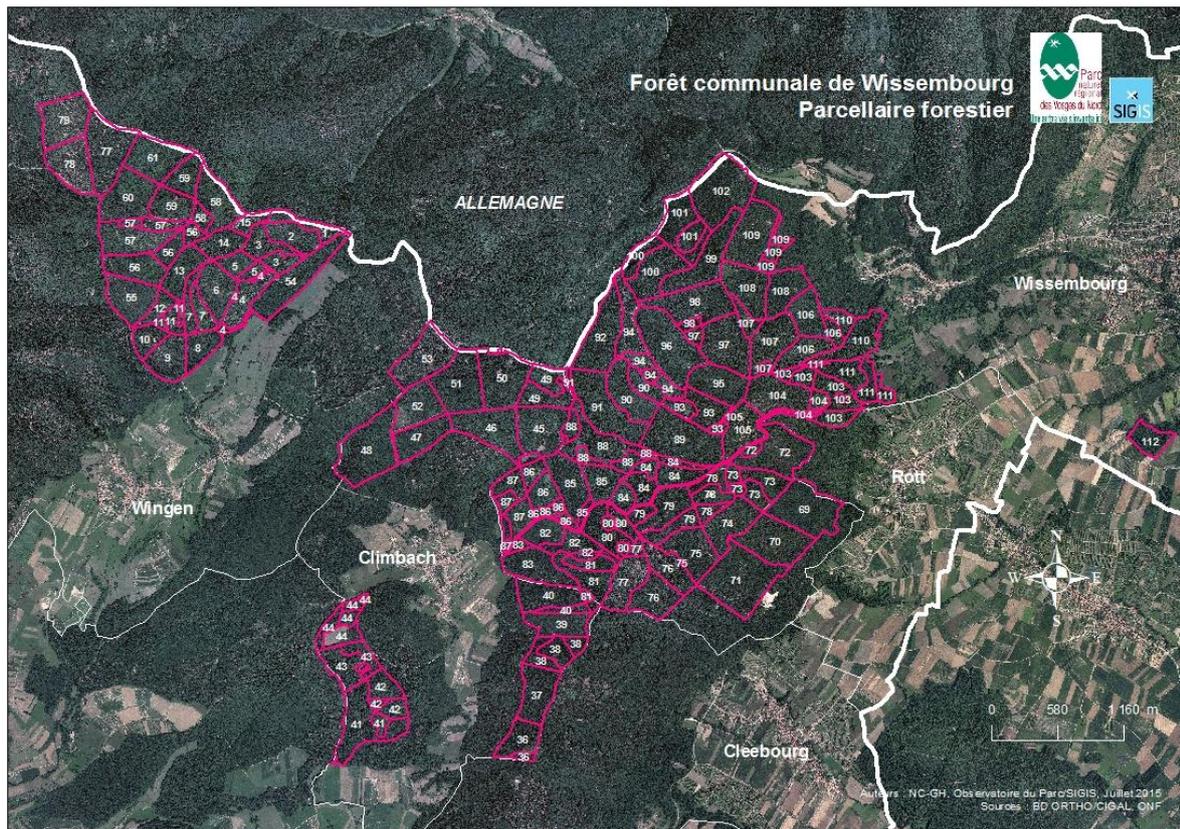
Rappelons que, la forêt couvre plus de 75% de la surface de la Réserve de Biosphère Transfrontalière. Or la composition des forêts de la RBT a été fortement modifiée par la gestion forestière, la part de résineux ayant augmentée par rapport à l'habitat naturel du territoire qui est la hêtraie. Cependant de nombreuses espèces forestières sont liées aux feuillus et les grandes surfaces couvertes de peuplements résineux (le plus souvent mono spécifiques), constituent des habitats peu favorables pour ces espèces. Le retour à une composition plus diversifiée et proche de son état naturel améliorera sa capacité d'accueil pour la biodiversité ainsi que sa résilience.

C'est pourquoi, dans le cadre des actions de restauration de la continuité dans les milieux forestiers du programme LIFE Biocorridors, il est notamment prévu de :

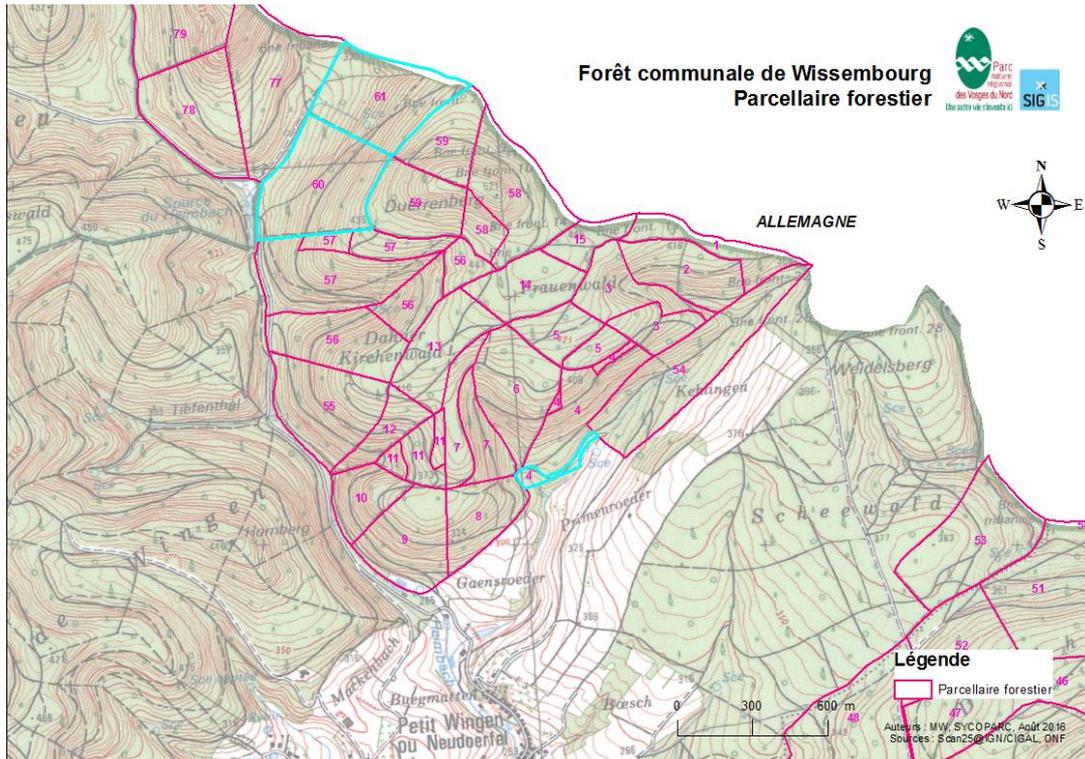
Favoriser une ripisylve plus « naturelle » par le financement de coupe de résineux en bord de cours d'eau (20 m alentour) et par plantation de feuillus typiques de ces milieux (type aulne, saule...).

II- Descriptif des travaux en forêt communale de Wissembourg

Carte de localisation générale de la forêt communale de Wissembourg



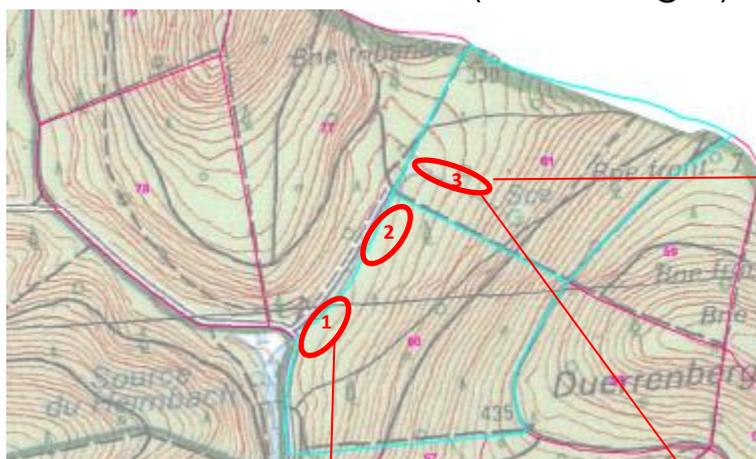
Localisation des parcelles n°4-60-61 de la FC de Wissembourg, objets des travaux sylvicoles



Pour les parcelles 60-61 on distinguera 3 secteurs d'intervention (numérotés de 1 à 3 sur le schéma ci-dessous) :

- (1) Dans cette zone la régénération naturelle d'épicéa, *Picea abies*, est dynamique. Cependant il y a également des semis d'érable sycomore, *Acer pseudoplatanus*, ainsi que de sapin pectiné, *Abies alba*. Au sein des tâches de régénération les semis dits acquis, hauteur > 50 cm, de sapin pectiné et d'érable sycomore et tout autre feuillus, auront été matérialisés (rubalise). Dans un rayon de moins de 1 m autour de ces semis identifiés il s'agira de casser les épicéas de taille supérieure se situant dans leur environnement proche en conservant les autres épicéas situés 2,5 m autour. En revanche, pour les zones de régénération d'épicéa pures, celles-ci seront à éliminer totalement par : débroussaillage, voire de travail avec un sécateur emmanché par endroit. A la suite de cette opération deux (2) placeaux en lattis bois non plantés de 3,5*3,5 m et de 1,5 m de hauteur seront à implanter sur le secteur (matérialisation du centre du placeau se fera par un piquet avec rubalise ou mis en peinture) ;
- (2) Cette zone essentiellement résineuse sera coupée à blanc (par une entreprise), avec export des rémanents (un maximum), et un travail de surface « indirect » sera effectué par la sortie des bois entiers (permettant un grattage superficiel du sol). Suite à cela il s'agira de mettre en place cinq (5) placeaux : deux (2) placeaux avec protection par lattis bois de 3,5*3,5 m et de hauteur de 1,5 m et plantation en potet d'érable sycomore *Acer pseudoplatanus*, densité 10 plants/placeau; et trois (3) placeaux non protégés avec plantation de 12 aulnes *Aulus glutinosa* par placeau, espacement interplants 1 m. La matérialisation du centre d'implantation des lattis sera identique à mentionnée pour le secteur 1.
- (3) En rive droite du cours d'eau, entre le cours d'eau et le cloisonnement, les résineux en place vont être coupés sur l'ensemble de cette surface. Comme dans le secteur 2 les rémanents seront exportés un maximum. Il faudra mettre en place deux (2) placeaux : un (1) placeau avec protection par un lattis bois de 3,5*3,5 m de hauteur de 1,5 m et plantation en potet d'érable sycomore, densité 10 plants/placeau, et mettre en place un (1) placeau non protégé avec plantation de 12 aulnes par placeau, espacement interplants 1 m; la matérialisation du centre d'implantation du placeau est identique à celle des secteurs 1 et 2 ; espacement entre les 2 placeaux environ 20 m).

Schéma (Source Scan25@IGN)



Vue depuis l'angle du cours d'eau avec la parcelle 77 dans le dos



Vue depuis le long du cours d'eau et orienté avec la source du Heimbach dans le dos



Vue depuis le cloisonnement en direction du cours d'eau et orienté avec la parcelle 59 dans le dos

Parcelle n°4 :

La sous parcelle de la 4 a fait l'objet d'une coupe en 2015 visant à éliminer progressivement les résineux le long du cours d'eau. On distinguera aussi deux secteurs d'interventions :

- (1) Le peuplement est relativement clair (surtout au niveau de la zone en aval du virage). De plus, on note la présence des taches de régénération naturelle d'épicéa principalement, mais aussi accompagné de semis de sorbier des oiseleurs, *Sorbus aucuparia*, de sapin pectiné et quelques autres essences feuillus (cf. Schéma page 6). Il s'agira de réaliser un nettoyage des zones de régénération, au sein des tâches de régénération. Les semis dits acquis, > 50 cm de hauteur, de sapin pectiné et d'érable sycomore et tout autre feuillus, auront été mis en évidence par de la rubalise. Il s'agira pour de casser les épicéas de taille supérieure se situant dans leur environnement proche, moins de 1 m autour, de ces semis identifiés, tout en conservant les autres épicéas situés 2,5 m autour. En revanche, pour les zones de régénération d'épicéa pures, celles-ci seront éliminées par : débroussaillage, voire de travail avec un sécateur emmanché par endroit. Suite à cela il s'agira de mettre en place trois (3) placeaux : deux (2) placeaux avec protection par lattis bois de 3,5*3,5 m et de hauteur de 1,5 m et plantation en potet de saule *Salix alba* densité 10 plants/placeau; et un (1) placeau non protégé avec plantation de 12 aulnes, espacement interplants 1 m. La matérialisation du centre d'implantation des lattis sera identique à celle effectuée pour les parcelles 60-61.
- (2) Les travaux à effectuer seront les suivants : nettoyage des surfaces à planter et travail du sol superficiel nécessaire, mise en place de cinq (5) placeaux : deux (2) placeaux avec protection en lattis bois de 3,5*3,5 m et de hauteur de 1,5 m et plantation en potet de saule *Salix alba* densité 10 plants/placeau, 3 placeaux non protégés avec plantation de 12 aulnes, espacement interplants 1 m, espacement moyen entre placeaux environ 15 m. La matérialisation du centre d'implantation des lattis sera identique à celle effectuée pour les parcelles 60-61.

Nota : La sortie des rémanents est exigée à moins de 10 m de cours d'eau et souhaitée sur le reste de la parcelle.

Schéma (Source Scan25@IGN)



Vue depuis le long du cours d'eau et orienté vers les prés



Vue depuis la piste vers le cours d'eau

Vue depuis le long du cours d'eau et orienté vers le virage de la piste



Vue depuis la piste vers le cours d'eau



Forêt/ n°parcelle/secteur	Actions à mettre en œuvre
FC Wissembourg/60/1	Débroussaillage/cassage orienté pour élimination partielle de la régénération naturelle d'épicéa et favoriser celle de sapin pectiné et d'érable Implantation de 2 placeaux en lattis bois non plantés, 3,5*3,5 m de hauteur de 1,5 m
FC Wissembourg/60/2	Nettoiemnt des surfaces à planter, plantation en potet Implantation de 5 placeaux : <ul style="list-style-type: none"> - 2 placeaux avec protection par du lattis bois, 3,5*3,5 m de hauteur de 1,5 m et avec plantation d'érable sycomore, densité 10 plants /placeau - 3 placeaux non protégés avec plantation d'aulne glutineux, espacement inter-plants 1 m, (12 aulnes par placeau)
FC Wissembourg/61/3	Implantation de 2 placeaux : <ul style="list-style-type: none"> - 1 placeau avec protection lattis bois, 3,5*3,5 m de hauteur de 1,5 m et avec plantation d'érable sycomore, densité 10 plants /placeau - 1 placeau non protégé avec plantation d'aulnes glutineux, espacement inter-plants 1 m (12 aulnes par placeau)
FC Wissembourg/4/1	Débroussaillage/cassage orienté pour élimination partielle de la régénération naturelle d'épicéa et favoriser celle de sapin pectiné et d'érable Implantation de 3 placeaux : <ul style="list-style-type: none"> - 2 placeaux avec protection par du lattis bois, 3,5*3,5 m de hauteur de 1,5 m et avec plantation saule, densité 10 plants /placeau - 1 placeau non protégé avec plantation d'aulne glutineux, espacement inter-plants 1 m, (12 aulnes par placeau)
FC Wissembourg/4/2	Nettoiemnt des surfaces à planter, plantation en potet Implantation de 5 placeaux : <ul style="list-style-type: none"> - 2 placeaux avec protection par du lattis bois, 3,5*3,5 m de hauteur de 1,5 m et avec plantation saule, densité 10 plants /placeau - 3 placeaux non protégés avec plantation d'aulne glutineux, espacement inter-plants 1 m, (12 aulnes par placeau) espacement moyen entre placeaux environ 15 m